

Réunion du 07 juin 2024 A CARCASSONNE

Début de Réunion : 19h00

Membres Présents :

SIMON Catherine
PRIZZON Charles
DANESIN Patrick
MAURY Max
BECUE Gérard
EINIG Pascale

UBEDA Sébastien
BOSCO Natacha
DODELIN Franck
PRIZZON Maryse
MORTREUX Nicolas
EINIG Jean-Luc

Membres Excusés :

FAUDOT BEL Laure
CRAMPTON Cécile

Ordre du Jour :

I – Bilan :

- I-1 Nombre de licenciés
- I-2 Point financier au 7 juin 2024

II - Demandes de subventions (FDVA2, FFTA, Comité Départemental et CRTAO)

III - Discussion et vote des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

- III-1 Aide aux licenciés pour compétitions nationales,
- III-2 Récompenses aux podiums nationaux
- III-3 Aide aux arbitres,
- III-4 Aide à la formation,
- III-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE,
- III-6 Aide Challenge Mortreux,
- III-7 Aide aux championnats départementaux,
- III-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale),
- III-9 Aide à la création de clubs.

IV - Challenge Mortreux (bilan dates et évolution)

V- Championnat salle départemental 2025 (où et quand) ?

VI - Les jeux du tir à l'arc pour la saison 2024/2025,

VII Groupe pole jeune (résultat- reconduction- calendrier 2024/25- -financement...),

VIII- Classement équipes départementales dans le cadre du Challenge par équipe (bilan, reconduction et financement).

IX - Tournoi des mixtes (prévision calendrier),

X- - Challenge régional poussins

XI Stages adultes pour préparer les grandes échéances (quand-comment- où) ?

XII Quels projets pour la saison 2024/2025 :

- XII-1 Continuer et renforcer la politique jeunes en évoluant vers le plus jeunes (stages pour les confirmés et les plus novices...),

XII-2 Mise en place de journées pour les adultes (matériel, technique et mentale),

XII-3 Aide à la formation : prise en charge d'un professionnel du tir à l'arc

XII-4 Communication : Comment faire connaître notre site ?

XIII Préparation assemblée générale électorale (dates- Bilan financier-Bilan sportif- convocation...)

I-Bilan

I-1 Nombre de licenciés :

Pour cette saison, nous comptons 388 Licenciés (ce qui est 13 de plus que la saison passée).

Bizanet :36

Limoux :48

Carcassonne :114

Narbonne :104

Castelnaudary :86

I-2 Point Financier au 7 juin 2024 :

Au 04/06/2024, Le compte présente un solde positif de 4250.2€ et 31062 € sur livret.

Exercice comptable : Recettes : 7689€ Dépenses : 5524.36€

II- Demandes de subventions (FDVA2, FFTA, Comité Départemental et CRTAO)

Actuellement nous sommes dans l'attente de connaître l'acceptation des dossiers de demandes de subventions auprès du CRTAO, FFTA et du Comité Départemental.

Ces demandes devraient être traitées d'ici la fin du mois d'août 2024.

Concernant la demande de subvention FDVA2 de 1500€ pour le projet « les poussins » nous savons désormais que cette dernière nous a été refusée.

I - Discussion et vote des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

III-1 Aides aux compétiteurs :

Le département décide d'apporter son aide à l'ensemble des compétiteurs qui ont participé aux championnats et coupes de France FFTA, militaire, universitaire et handisport.

Cette aide représente une enveloppe de 1800€ qui sera partagée en deux :

- Une enveloppe pour la saison salle d'un montant de 600€ à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.

- Une enveloppe pour la saison extérieure d'un montant de 1200 € à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.

Cette aide n'interviendra que 8 à 10 jours après le dernier championnat de France de la saison en cours.

Chaque demande devra être justifiée par l'envoi des résultats officiels du championnat de France ou coupe de France. Aucune demande après la saison ne pourra être prise en compte.

Toutefois, si l'enveloppe dédiée aux championnats "salle" n'est pas pleinement utilisée, elle pourra alors, si besoin, être reversée sur les championnats "extérieur".

III-2 Récompenses aux podiums nationaux :

Chaque podium sera récompensé par un bon d'achat de 50€ pour le 1^{er}, 40€ pour le 2^{eme} et 30€ pour le 3^{eme} remis à L'assemblée générale du CD11.

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses acceptées à l'unanimité.

III-3 Aide aux arbitres :

Il est décidé de donner une enveloppe de 200€ par arbitre titulaire pour les aider à l'achat d'une tenue vestimentaire ou tout autre matériel nécessaire à l'arbitrage pour la saison 2023/2024.
Chaque demande devra être accompagnée d'un justificatif.

Reconduction d'aides aux arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides aux arbitres acceptées à l'unanimité.

III-4 Aide à la formation :

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs afin de les aider à la mise en place de formations fédérales et d'arbitrage avec une prise en charge de 50% des frais d'inscription par archer.

Dans le cadre de sa formation d'arbitre fédéral, le candidat est dans l'obligation de suivre des séances d'enseignement théorique (environ une session par mois) et de participer, en tant qu'arbitre stagiaire, à 3 compétitions par option choisie.

Dans ces conditions, le comité départemental propose d'apporter son aide pour la prise en charge des frais de déplacements des futurs arbitres, autant pour leurs journées de formation que lors de leur participation aux compétitions en tant qu'arbitre stagiaire.

Il est décidé comme suit :

- Si aucune prise en charge du club : participation du Comité Départemental à hauteur de 200 €.
- Si participation du club : le Comité Départemental pourra compléter l'aide apportée afin d'atteindre l'enveloppe mentionnée à l'alinéa précédent.

Bien entendu, des justificatifs de déplacements seront à produire et la demande sera à faire par le club afin d'éviter les doublons.

Attribution d'aides à la formation d'arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides à la formation acceptées à l'unanimité.

III-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE :

Le comité départemental prend en charge les actions d'un Brevet d'Etat auprès des clubs à concurrence de 130€ les 6h+ 50€ de frais de dédommagement.

Le CD prend en charge 50% des frais de transport et les clubs 50%. Une convention devra être signée par le club, pour la saison.

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE, acceptée à l'unanimité.

III-6 Aide Challenge MORTREUX :

Le CD11 soutient les clubs qui organisent le *Challenge Mortreux* en lui octroyant une aide de 100€ par manche. A l'issue des 3 manches du Challenge, Le CD 11 récompensera les 3 premiers de chaque catégorie.

L'équipe qui remportera le Challenge, recevra une coupe avec le nom du club gagnant gravé dessus. Cette coupe sera remise en jeu la saison suivante.

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, acceptée à l'unanimité.

III-7 Aide aux championnats départementaux :

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs qui organisent les championnats départementaux : Le CD11 prend en charge les récompenses de tous les championnats départementaux.

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, acceptée à l'unanimité.

III-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale) :

Il est décidé de prendre en charge la totalité des frais des entraîneurs de la CTD (transports hébergement, repas) en cas d'accompagnement sur une compétition décidée par la CTD ainsi que sur les frais de transport lors des stages. Les frais de compétition des jeunes seront pris en charge dans le cas d'un déplacement décidé par cette dernière.

Concernant le challenge régional jeunes et adultes par équipes départementales, il est décidé de prendre en charge la totalité des frais des licenciés faisant parti de ces équipes (transport selon Mappy si co-voiturage, frais d'inscription compétition et prise en charge d'un maillot d'équipe pour la finale).

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, acceptée à l'unanimité.

III-9 Aide à la création de clubs :

Le comité départemental apporte son soutien aux nouveaux clubs. Il est décidé de verser une subvention de 500€ dès que le club est affilié à la FFTA.

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, acceptée à l'unanimité.

IV- Challenge Mortreux (Rappel des dates)

29/03/2025 : CARCASSONNE (salle) + jeux du tir à l'arc

17/05/2025 : LIMOUX (Extérieur)

14/06/2025 : BIZANET (parcours).

Challenge ouvert aux 1ères et 2èmes années. Pour être classé, les jeunes devront faire obligatoirement les 3 manches
Les poussins ne devront pas avoir des arcs avec des branches marquées au-dessus de 18 livres.

V- Championnat salle départemental 2025 et 2026

*Janvier 2025 : CASTELNAUDARY, le 26 janvier.

*Janvier 2026 ; LIMOUX le 25 janvier

VI- Groupe pôle jeune (résultat- reconduction- calendrier 2024/25- -financement...)

Les jeunes désireux de rentrer dans le pôle départemental, devront faire un petit concours prévue le 29/09/2024 au club des archers Chauriens à Castelnaudary.

Pour rappel : Les jeunes engagés dans le pôle seront pris en priorité sur les compétitions en équipes départementales et régionales. Toutefois, la commission technique n'exclue pas la possibilité d'intégrer d'autres

jeunes archers qui ne seraient pas dans le pôle et dont les scores parleraient d'eux-mêmes.

Dates des différents stages :

- 20/10/24 Club des Archers de la Cité à Carcassonne
- 24/11/24 Club des Archers de la Cité à Carcassonne
- 05/01/25 Club des archers Narbonnais à Narbonne
- 19/01/25 Club des Archers de la Cité à Carcassonne
- 02/02/25 Club des archers de Limoux à Limoux
- 09/03/25 Club des archers Narbonnais à Narbonne
- Les stages d'avril, mai et juin sont en attente du calendrier extérieur.

VII- Tournoi des mixtes :

Comme son nom l'indique le trophée des mixtes repose sur un tournoi par équipes mixtes, composées d'un homme et d'une femme faisant partie de la même catégorie et du même club.

Ce trophée est accessible avec 4 catégories ouvertes avec des distances et tailles de blason adaptées :

Néo-licencié, Arc classique, Arc à poulies et Arc nu

Le format de cette rencontre est prévu en trois temps :

Un tir de mini-qualification dans le rythme du tir par équipe mixte : 5 volées de 4 flèches (2 flèches par tireur en 80 secondes),

Des matchs par poule,

Un « Big Shoot Off » pour déterminer le classement final.

Ce tournoi aura lieu le 30 mars 2025 au club des archers de la Cité à Carcassonne.

Actuellement nous ne connaissons pas le lieu et la date du « Big shoot off »

VIII- Formations

- Encadrant fédéral les 6 et 7 et juillet au club des archers Narbonnais,

Formations en prévision et en attente de validation :

- Formation poussins le 22 septembre 2024 au club des archers de la cité à Carcassonne
- Encadrant fédéral les 12 et 13 octobre 2024 au club des archers de la cité à Carcassonne

IX – Challenge régional Poussins

Comme la saison dernière qui a vu son édition faites à Carcassonne, le CRTAO, se propose de rééditer cette compétition qui devrait se faire le 12 avril 2025.

Afin de permettre à un plus grand nombre de poussins de participer, le président du CRTAO demande si nous pouvons trouver une salle centrale a la région de type Gymnase, notamment à Limoux ou Narbonne.

Les départements de l'Occitanie présentent une à 2 équipes de 4 archers si possible de clubs différents.

Lors de la rencontre les jeunes auront :

- Une phase de qualification de 6 volées de 3 flèches ; distance 10m, blason de 60cm.
- Une phase de matches individuels : constitution de poules en fonction du nombre de participants
- Une phase de tir par équipes : le classement par équipes se fait sur le cumul des scores des 4 archers dees tirs du matin ; le tableau des matches est sur le format montante-descendante.

Au cours de la journée, les jeunes auront un petit atelier technique.

X- Stages adultes pour préparer les grandes échéances (quand-comment- où) ?

- Stage de perfectionnement le 23/03/2025 à Narbonne
- Stage pour travailler les duels avec les jeunes le 19/01/25 à Carcassonne
- Stage de la sélection des équipes qui participeront à la phase finale en extérieur le 4/05/25 à Narbonne ;

Le challenge régional par équipes départementales est reconduit :

- les équipes seront obligatoirement composées d'au moins une fille et de 2 clubs différents
- Le championnat se déroule en 2 étapes : une phase de qualifications en salle à 18m suivi d'une finale à 50m qui sera à Muret le 24/05/2025.
- Le classement salle donnera l'ordre des poules et donc lors de la finale, on aura des matches de poules qui

seront suivis par le tir mixte.

- Les équipes seront définies avec les coaches et sur le volontariat des archers.

XI Quels projets pour la saison 2024/2025 :

- Intégrer les plus jeunes (poussins 2^{ème} années et des U13) au pôle jeunes pour les former sur du long terme afin d'arriver à cultiver une réelle culture de la gagne pour atteindre des objectifs ambitieux de résultats,
- Amélioration de la communication en mettant en place « une gazette » du CD11,
- Continuer d'aider l'ensemble des archers (technique, déplacement...).

XII Préparation assemblée générale élective (dates- Bilan financier-Bilan sportif- convocation...)

L'assemblée générale aura lieu le 8/11/2024 au club des archers de la cité à Carcassonne à 19h.

Un courrier d'invitation sera envoyé aux responsables sportifs de la région, du département de l'Aude ainsi qu'au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Aude

Pour rappel :

- Cette assemblée est élective donc tout le Comité d'administration est démissionnaire.
- Chaque club doit faire son assemblée avant celle du CD11.

La présidente demande aux membres du Comité de faire différents rapports à remettre au plus tard la 1^{ère} semaine d'octobre 2024.

- Rapport résultat sportif pour la saison 2023/2024 mais également pour les 4 dernières années (2020-2024)..
- Bilan financier pour la saison en cours et budget prévisionnel pour la saison 2024/2025,
- Rapport sur l'évolution du pôle jeunes pour la saison 2023/2024 mais également pour les 4 dernières années (2020-2024).
- Rapport pour le Challenge Mortreux pour la saison 2023/2024 mais également pour les 4 dernières années (2020-2024).
- Bilan de l'évolution des clubs pour la saison 2023/2024 mais également pour les 4 dernières années (2020-2024).

Fin de la réunion 21h30

La Secrétaire
Mme Natacha BOSCO



COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC





COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC





COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC





COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC





COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC

